

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°2 semaine 39

Rencontres du samedi 1^{er} et 2 octobre 2022

1. Match perdu par pénalité

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité sportive	Pénalité financière	Observations
RMBA002	01/10/2022	MONTAIGU BOUFFERE VENDEE	0857865	-1 point	50,00 €	Le joueur n°5 est M18 2 ^{ème} année et n'a pas de double surclassement

2. Forfait sur un match régional senior

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité sportive	Pénalité financière	Observations
PNFA010	01/10/2022	SNVBA	0449605	-3 points	150,00 €	Forfait de l'équipe

3. Marqueur non qualifié – Absence de marqueur

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RMBA002	01/10/2022	ASC ST BARTHELEMY D'ANJOU	0495345	20,00 €	Le marqueur a une licence compétition VB

Le marqueur doit impérativement avoir une licence encadrement extension dirigeant ou arbitre

4. Entraîneur ou entraîneur adjoint non qualifié

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RFBA002	02/10/2022	AS CHATEAU GONTIER VB	0539224	50,00 €	L'entraîneur a une licence compétition VB
				50,00 €	L'entraîneur adjoint a une licence compétition VB et dirigeant
RMAA003	01/10/2022	ASCED RAILLE	0447105	50,00 €	L'entraîneur adjoint a une licence compétition VB et dirigeant
RMAA004	02/10/2022	ES FLORENTIN	0858359	50,00 €	L'entraîneur adjoint a une licence compétition VB, dirigeant et arbitre
RMBA001	01/10/2022	AS CHAPELLE ST AUBIN	0729696	50,00 €	L'entraîneur a une licence compétition VB

L'entraîneur, l'entraîneur adjoint doit impérativement avoir une licence encadrement extension éducateur sportif

5. Arbitre non qualifié

N° Match	Date du match	Nom arbitre	Nom club	N° club	Pénalité financière
RMAA004	02/10/2022	BARANGER SALOMEE	LA ROCHE SUR YON VB	0858891	50,00 €

L'arbitre doit impérativement avoir une licence encadrement extension arbitre

(Publié le 04/10/2022)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.